

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT DE
LENS

CANTON DE WINGLES

SEANCE DU
24 SEPTEMBRE 2021

OBJET :

Avis du Conseil Municipal
sur le projet de la Société
automotive Cells Company
SE

Rapporteur :

Frédéric RICHARD

Commune de WINGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de WINGLES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien MESSENT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents : MM. MESSENT Sébastien, KOPROWSKI Georges, COLLART Virginie, DRUELLES Christophe, PART Marcel, TONNOIR Anne, BOUILLET Jean-Marc, PHILIPPE Claudian, BOURLARD-GRZYBOWSKI Brigitte, FIEVET-VILCOCQ Murielle, ANTONINI Jean-François, MERTENS-CHARLEMAGNE Delphine, RICHARD Frédéric, ROBERT Sébastien, PART Vincent, LECHANTRE Céline, LELONG-BATSIK Lucie, DELPORTE Lucie, DELEURY Céline, GOLEC Delphine, TROLIN Claude, TROLIN Lise, MORELLE Thomas, BILLEBAULT Mickaël

Étaient excusés : MM. WACHOWIAK Nadia a donné pouvoir à DRUELLES Christophe, ROUSSEL Josette a donné pouvoir à MERTENS Delphine, MONIER Olivier a donné pouvoir à PART Marcel, BLONDEL Marine a donné pouvoir à MESSENT Sébastien, GAROT Karine

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-François ANTONINI

L'assemblée est informée que par arrêté du 11 août 2021, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ouvert une consultation du public à la demande de la Société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE pour un projet de demande d'autorisation d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques (GIGAFACTORY) du site situé sur le territoire des communes de Douvrin et Billy-Berclau.

Cette consultation du public se déroule entre le 6 septembre et 8 octobre 2021 en mairie de Douvrin et de Billy Berclau. Un registre est ouvert en mairies de Douvrin et Billy-Berclau, le public peut formuler ses observations par courrier à la préfecture du Pas-de-Calais ou par voie électronique pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr ; l'avis au public est affiché en mairies de Bénifontaine, Haisnes, Hulluch, Meurchin, Vendin-le-Vieil, Wingles, Bauvin, Hantay, Illies, La Bassée, Marquillies, Sainghin en Weppes et Salomé dont le territoire appartient au périmètre du projet et a fait l'objet de publication dans deux journaux locaux diffusés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

A l'issue de la consultation, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur cette demande d'autorisation environnementale.

Les membres du Conseil Municipal se prononcent favorablement sur ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, dès transmission au représentant de l'État et sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Le Maire, la Direction Générale des Services et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

WINGLES, le 27 septembre 2021

Le Maire,



Sébastien MESSENT

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 29 SEP. 2021
et publication au rectification
du : 29 SEP. 2021

Accusé de réception en préfecture
062-216208959-20210924-DEL_2021_50-DE
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021